



| | | | |
|--|--|---|---|
|  <p>— TERRE D'AVENIRS — DENV - Service de l'eau</p> | <p>Compte-rendu du COPIIL « Reconquête de la Baignade en Seine »</p> | <p>Date : 4 février 2021 En visioconférence</p> |  |
|--|--|---|---|

| Nom | Direction | Fonction | Présent | Excusé |
|-------------------|----------------------|--|---------|--------|
| Mme Vermillet | CD91 | Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et à la croissance verte | × | |
| Mme Di Mario | CD91 | Chargée de mission de Mme Vermillet | × | |
| M Seigneur | CD91 | Directeur Général Adjoint en charge des équipements et de l'Environnement | × | |
| Mme Bonin-Rabelle | CD91 | Directrice de l'Environnement | × | |
| M Bardet | CD91 | Chef service eau | × | |
| Mme Luez | CD91 | Chef de Projet Baignade | × | |
| Mme Kauffmann | CAUE91 | Directrice | × | |
| M Linge | CAUE 91 | Paysagiste | × | |
| Mme Loup-Hadamard | CAUE 91 | Architecte | × | |
| M Gobron | Ris Orangis | Maire adjoint, Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en charge de la Seine | × | |
| Mme Beaubestre | ARS | Technicienne qualité eau | × | |
| Mme Antero | ARS | Responsable cellule qualité de l'eau | × | |
| Mme Garnier | AESN | Chargée d'opérations | × | |
| M Begout | Le Coudray-Montceaux | Directeur des services techniques | × | |
| M Dupart | VNF | Chef du bureau des affaires domaniales et générales | × | |
| M Doumiri | CA GPS | Ingénieur | × | |
| M Pardé | Evry-Courcouronnes | Chargé de mission aménagement et patrimoine | × | |
| Mme Lavaud | SIARCE | Technicienne assainissement | × | |
| Mme KHODABOCUS | Syage | Animatrice contrat Yerres | × | |
| M Boudin | Corbeil-Essonnes | Services techniques | × | |
| M Figueiredo | CD91 | Chef de projet urbanisme | × | |
| M Barthel | Viry-Châtillon | Directeur des Sports | × | |
| Mme Falguieres | Juvisy-sur Orge | 2eme adjointe, chargée de l'environnement, du cadre de vie et des travaux | × | |
| M Hervé Linge | ??? | | × | |
| M Saläun | CDT | Chargé de mission | × | |
| Mme Seigneur | Etiolles | 4eme adjointe en charge de la transition écologique, l'environnement et la vie | × | |

| | | associative | | |
|---------------------|-----------------------|---|----------|--|
| M Belkisse | GOSB | Responsable assainissement secteur Sud | × | |
| Mme Deprun | CD94 | Chargée de mission | × | |
| Mme Fourel | SYAGE | Responsable du pôle prospective et bilans | × | |
| Mme Danel | VYVS | Directrice environnement | × | |
| M Caillaud | Viry-Chatillon | Elu en charge des sports | × | |
| Mme Hamerstehl | Corbeil-Essonnes | Directrice de projet | × | |
| M Ollivon | Le coudray Montceaux | Elu en charge de l'environnement | × | |
| Mme Goupil | GOSB | Adjointe déléguée aux grands travaux | × | |
| M Ammari | SMEAG | Directeur | × | |
| Mme Lopes | Institut Paris Région | Chargée de mission | × | |
| M Raout | DRIEA | Chargé de mission usages de la Seine | × | |
| Mme Anne Pruvot | Syndicat de l'Orge | | xx | |
| Mme Céline tertre | Viry-Chatillon | | × | |
| Corbeil-Essonnes ? | | | × | |
| M Florian Crétolier | Syndicat de l'Orge | Chargé d'études qualité de l'eau | × | |
| Mme Delarbre | Ville de Paris | | | |
| M Bortoli | CA GPS | Conseiller communautaire délégué au cycle de l'eau | × | |
| M Melin | Ris-Orangis | Elu en charge de la transition écologique, de l'écopolis et de la démocratie locale | × | |
| Mme Loche | Ris-Orangis | Chargée d'études aménagement | × | |
| M BONBON | | | | |
| M Journeau | Etiolles | Adjoint | | |
| Mme Duriez | Etiolles | Maire | | |
| Mme Seure | Soisy sur seine | Elue en charge de l'environnement | | |
| Mme Pinaud-Gros | Le Coudray montceaux | Elue | | |
| | | | | |

Mme Vermillet accueille les participants et rappelle la volonté d'associer le Département à la démarche de reconquête de baignade menée à Paris et sur la Marne en vue des Jeux Olympique de 2024.

C'est dans ce contexte que le Département de l'Essonne a décidé de lancer, en 2017, et en partenariat avec le CAUE de l'Essonne, le projet de Baignade en Seine d'ici 2024.

Ces premières années de travail ont permis de constituer des comités techniques pour traiter à la fois la question de la réduction des pollutions et celle de l'aménagement des berges et des sites de baignade dans son ensemble.

Une campagne de mesures de juin à septembre a été engagée dès 2018. Les sites suivis ont été confortés ou complétés suite à un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2019 par le Département à destination des communes concernées. Ces analyses ont permis de mieux comprendre les sources de pollution à éradiquer localement et d'identifier les sites qui disposent d'un bon potentiel en termes de qualité.

Le CAUE est allé à la rencontre de chaque collectivité pour fournir un accompagnement sur les questions d'aménagement des berges et une analyse urbaine visant à apporter une cohérence aux projets menés tout au long du fleuve.

Ce COPIL marque le passage, pour ce projet, d'une phase de réflexion à une phase d'engagement dans les premières études de faisabilité qui nous permettrons de déterminer les sites possibles à court terme.

Amandine LUEZ et Alexis Linge présentent également l'avancement du projet et la méthodologie de travail proposée dans le diaporama joint à cette présentation. Suite à cette présentation, les échanges suivants ont lieu :

Mme Duriez, maire d'Etiolles demande si les référents mentionnés dans les temps d'échange correspondent à un binôme élu et technicien. M Linge confirme qu'il est souhaitable d'avoir un référent élu et un référent venant des services de la collectivité. Il serait intéressant d'avoir des interlocuteurs pouvant valider des décisions lors des groupes de travail.

Mme Seure demande la différence entre CTEC et PCAET ? Mme LUEZ précise que le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est un document de planification d'actions pour mettre en place une politique d'actions centrées sur le climat-air-énergie et est mis en place par les EPCI. Le CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat) est un outil de financement de l'AESN sur des projets précis, qui rentrent dans le cadre du programme d'aides de l'AESN. Le CTEC peut permettre de financer des actions incluses au PCAET mais les actions du PCAET sont beaucoup plus vastes.

Mme Seure demande s'il est possible de participer à plusieurs temps d'échanges ?

Mme Linge répond qu'il est tout à fait possible de s'inscrire à plusieurs temps d'échanges. Ceux-ci ont vocation à être complémentaires et peuvent favoriser une communication optimum entre les communes et les interlocuteurs qui sont plus facilement mobilisables en groupe.

Mme Falguieres confirme son intérêt pour le temps d'échange animation et occupation des berges et qualité de l'eau.

M Bardet apporte quelques précisions sur le calendrier et insiste sur la nécessité de ne pas perdre de temps en 2021, car le rétro-planning est un peu serré. En 2021, il faudra que les communes se positionnent sur leur souhait de réalisation d'un site de baignade. Les choix de portage de l'aménagement (commune, intercommunalité ...) peuvent être réfléchis en parallèle mais une volonté locale est indispensable.

Par ailleurs, en vue d'une décision pour décider un aménagement, les élus auront besoin qu'on présente des prospectives financières y compris en fonctionnement

M Ollivon, adjoint au Coudray-Montceaux demande si le SDIS est associé aux groupes de travail sur les questions de sécurité, notamment lors des mises à l'eau sur la commune de Coudray. Cela peut-il être intégré au projet ?

M Linge confirme que le SDIS pourra être invité pour traiter ces questions.

M Journeau s'interroge sur la compatibilité entre baignade et le site ENS d'Etiolles. Les risques sanitaires liés à la leptospirose, aux hydrocarbures et aux métaux lourds sont-ils pris en compte ?

M Linge précise que la compatibilité d'un site de baignade avec un site ENS à Etiolles est une question qui sera étudiée lors des études de faisabilité notamment avec le service des ENS du Département.

Mme Luez précise que la Directive baignade se concentre sur deux paramètres bactériologiques. Néanmoins, des prélèvements pour des recherches d'hydrocarbures peuvent être ponctuellement réalisés en cas de doute et que la question des risques liés à la leptospirose fait actuellement l'objet de recherche. Les métaux lourds ne sont en revanche pas recherchés dans le cadre de la campagne de mesures actuelles mais peut être que cela pourra être un paramètre à intégrer dans le cadre des profils de baignade.

M Gobron, représentant de GPS, précise que la CA est engagée sur le projet (Parc Naturel Urbain) sur la Seine sous la directive de Mme Gros en concertation avec les 12 maires concernés. Le rapport à la nature, aux berges et à l'eau présente un intérêt très fort pour les élus, habitants et associations.

Trois Grands sujets intéressent les élus de GPS :

- La qualité de l'eau des lacs de l'Essonne (rejet et pollution)
- Les rejets d'antargaz
- La pollution du Ru de l'Ecoute-s'il Pleut et du boulevard Patton

Il attire l'attention sur le fait que beaucoup d'études sont menées (attention au télescopage des études, perte d'énergie)

M Linge précise que Le PNU est un élément pris en compte depuis que le CAUE a été invité à son suivi en février 2020. Effectivement, le but de ces groupes de travail, de mutualiser et de partager avec ses voisins et de voir comment le projet baignade s'intègre aux projets dont le PNU. Mme Luez rappelle qu'il ne s'agit pas de faire deux fois les mêmes études.

M Doumiri ajoute que le service assainissement de GPS a initié une note de synthèse sur les travaux sur l'avenue Patton.

M Bortoli souhaite que l'attention sur la gestion et la qualité de l'eau soit pérenne et pas seulement dans un objectif 2024.

M Journeau ajoute qu'il est très content qu'Etiolles soit mis en avant pour la qualité de son eau par le projet baignade, car la commune n'est pas présente dans les projets de GPS (PNU ?) à ce stade.

M Bortoli aimerait avoir une simulation de ce que coûte une opération de ce type, en investissement et en exploitation.

Mme Luez explique qu'il y a des baignades en eaux vives à Meaux et à la Villette à Paris. La spécificité de la Seine est le trafic et la réglementation qui s'applique autour. Donc les conditions ne sont pas les mêmes que pour ces deux exemples. Concernant l'exploitation, cela dépend des synergies que l'on peut trouver avec les communes (mutualisation, partage de personnels...). Il est difficile de donner des chiffres précis à ce stade mais ce point sera étudié.

M Raout s'étonne qu'une baignade ne puisse pas être classée ERP. Mme Luez précise que s'il n'y a qu'une ligne d'eau, comme à Meaux, ce n'est pas considéré comme un ERP. Cela s'applique seulement lorsqu'il y a un ponton flottant.

Conclusion et remerciements de M. Bardet et de M. Seigneur, directeur général adjoint du Département.